

ON VOUS SIMPLIFIE LA VIE!

Téléchargez et imprimez facilement votre relevé d'achats de médicaments d'ordonnance pour votre déclaration de revenus à partir de votre dossier en ligne, au uniprix.com.

Vous n'avez pas de dossier en ligne?
Pas de souci! Communiquez avec le laboratoire. Un membre de l'équipe vous donnera un code d'accès unique et vous expliquera comment créer votre compte.



Les pharmaciens-propriétaires affiliés à Uniprix sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.